



ECOLE DES REVOIRES

Principauté de Monaco

63ter, boulevard du Jardin Exotique

98000 MONACO

tél. : 00 377 98 98 86 83 - Fax : 00 377 98 98 41 80

http://www.ecole-revoires.gouv.mc

REGLEMENT DE LA CANTINE

INSCRIPTION A LA CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

(à remettre entre le 26 août et le 4 septembre 2018, sur place ou par courrier pour que votre enfant déjeune le lundi 9 septembre 2019, après cette date, il ne pourra déjeuner que la semaine après la rentrée)

Seuls les enfants dont les deux parents travaillent seront admis, tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte.

Nom de l'élève : Classe :

Adresse :

FREQUENTATION :

(Entourer les jours où votre enfant prendra ses repas à la cantine)

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

REGIME ALIMENTAIRE :

Allergie

Sans porc

Date du 1^{er} repas : le

1- Seuls les enfants dont les deux parents travaillent seront admis.

L'inscription sera faite sur présentation :

- des certificats de travail du père et de la mère datés du mois d'août avec les horaires de travail.

2- Toute modification d'inscription devra être signalée par écrit **2 JOURS AVANT** sur le cahier de correspondance. Sans ce délai, le repas sera payé. Une inscription supplémentaire *de dernière minute* **ne peut se faire sans accord préalable** en raison du nombre de repas total disponible.

3- La direction prendra la décision d'exclure de la cantine tout enfant ayant eu trois avertissements de cantine.

4- Les factures seront distribuées aux élèves en début de trimestre. Aucune déduction ne devra être faite sans accord préalable de la directrice.

5- Les repas non-pris seront déduits de la facture du trimestre suivant.

6- Toute facture non acquittée en temps voulu, entraînera l'annulation de l'inscription.

Responsable cantine : Emeline Fautrier 98 98 87 80

En cas de difficultés financières, les familles sont invitées à se rapprocher de l'adjoint gestionnaire ou de l'assistante sociale (98.98.87.81)

les parents certifient avoir pris connaissance de ce règlement

Signature des parents :

NB : Toutes modifications devront être portées dans les PAGES ORANGE du carnet de liaison